# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Jokisch Monos Prix V4G



## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Jokisch Monos Prix V4G

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation de la substance/du mélange**

Pâte de découpe de métal

**Utilisations déconseillées**

Aucune information disponible.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|---|---|
| Société: | JOKOBA Technologies GmbH<br>Germany |
| Rue: | Industriestraße 5-10 |
| Lieu: | D-33813 Oerlinghausen |
| Téléphone: | +49(0)5202/9734-0 |
| E-mail: | info@jokoba.de |
| Interlocuteur: | Regulatory affairs |
| E-mail: | MSDS@jokoba.de |
| Internet: | www.jokisch-fluids.de |

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33(0)145425959
Numéro d'appel d'urgence (24h) +1 872 5888271 (JRR) (en, fr); numéro ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

**Information supplémentaire**

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Règlement (CE) nº 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) nº 1272/2008.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

**Composants pertinents**

aucune/aucun (conforme au règlement (CE) nº 1907/2006 (REACH))

**Information supplémentaire**

L'huile minérale hautement raffinée contient moins de 3 % m/m d'extrait de DMSO, conformément à la norme IP346.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

**Indications générales**

En cas de malaises persistants, consulter un médecin. Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

**Après contact avec la peau**

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Brouillard d'eau. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone. Mousse.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau de forte puissance.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. En cas d'incendie, risque de dégagement de:
Dioxyde de carbone ($CO_2$).
Monoxyde de carbone
Oxydes nitriques ($NO_x$).

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Remarques générales**

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

**Pour les non-secouristes**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

**Pour les secouristes**

Protection individuelle du premier sauveteur Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Eloigner toute source d'ignition. Utiliser une protection respiratoire adéquate

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Pour la rétention**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.
Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

**Autres informations**

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.
Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Consignes pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation de brouillard d'huile.
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**Information supplémentaire**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.
Température de stockage conseillée : 5-40 °C

**Conseils pour le stockage en commun**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Durée de stockage maximale : 3 ans

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

| Nº CAS | Désignation | ppm | mg/m³ | f/cm³ | Catégorie | Origine |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 122-39-4 | Diphénylamine | - | 10 | | VME (8 h) | |

### 8.2. Contrôles de l'exposition






**Contrôles techniques appropriés**

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Gants de protection en matériau approprié (par exemple, caoutchouc nitrile ; respecter les indications du fabricant et le marquage « CEN » ; temps de pénétration : niveau 6, > 480 minutes, épaisseur 0,9-1 mm ; certifiés CE selon la norme EN 374, catégorie III).

**Protection de la peau**

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Établir un plan de protection de la peau.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire . Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---|
| L'état physique: | Pâte |
| Couleur: | marron |
| Odeur: | caractéristique |
| Seuil olfactif: | non applicable |

| | | Testé selon la méthode |
|---|---|---|
| Point de fusion/point de congélation: | non déterminé | |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | non déterminé | |
| Inflammabilité: | non déterminé<br>non applicable | |
| Limite inférieure d'explosivité: | non déterminé | |
| Limite supérieure d'explosivité: | non déterminé | |
| Point d'éclair: | 250 °C | DIN ISO 2592 |
| Température d'auto-inflammation: | 320 °C | ASTM E 659 |
| Température de décomposition: | non déterminé | |
| pH-Valeur: | non déterminé | |

| | | |
|---|---|---|
| Viscosité cinématique: (à 40 °C) | non déterminé | |
| Hydrosolubilité: | La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau. | |
| Solubilité dans d'autres solvants | | |
| non déterminé | | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | non déterminé | |
| Pression de vapeur: | non déterminé | |
| Densité (à 20 °C): | 1 g/cm³ | DIN EN ISO 12185 |
| Densité de vapeur relative: | non déterminé | |

**9.2. Autres informations**

**Informations concernant les classes de danger physique**

| | |
|---|---|
| Température d'inflammation spontanée | |
| solide: | non déterminé |
| gaz: | non applicable |
| Propriétés comburantes | |
| Non comburant. | |

**Autres caractéristiques de sécurité**

| | |
|---|---|
| Taux d'évaporation: | non déterminé |
| Teneur en corps solides: | non déterminé |

**Information supplémentaire**

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.4. Conditions à éviter**

Protéger contre: forte chaleur.

**10.5. Matières incompatibles**

Eviter ce qui suit : Agents oxydants, fortes. Acide.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux: aucune

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008**

**Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.
Les données se rapportent au composant principal.

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

**Irritation et corrosivité**

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. Pas de risques spéciaux à signaler. Expériences tirées de la pratique.
L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.
La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

### 11.2. Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxique.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

### 12.4. Mobilité dans le sol

dans l'état fourni: visqueux

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

### 12.7. Autres effets néfastes

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éliminer le contenu/récipient dans

une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

120112 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; déchets de cires et graisses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

120107 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; huiles d'usinage à base minérale sans halogènes (pas sous forme d'émulsions ou de solutions); déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Transport terrestre (ADR/RID)**

| | |
|---|---|
| **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| **14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| **14.4. Groupe d'emballage:** | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |

**Transport fluvial (ADN)**

| | |
|---|---|
| **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| **14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| **14.4. Groupe d'emballage:** | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |

**Transport maritime (IMDG)**

| | |
|---|---|
| **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| **14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| **14.4. Groupe d'emballage:** | - |

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

| | |
|---|---|
| **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| **14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| **14.4. Groupe d'emballage:** | - |

**14.5. Dangers pour l'environnement**

| | |
|---|---|
| DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: | Non |

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Protection individuelle: voir rubrique 8

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

| | |
|---|---|
| Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): | N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III) |

**Législation nationale**

| | |
|---|---|
| Limitation d'emploi: | Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). |
| Classe risque aquatique (D): | 1 - présente un faible danger pour l'eau |

**Information supplémentaire**

Numéro de nomenclature douanière: 3403 1990

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 11,13,15.

AICS (Australien), DSL (Kanada), IECSC (China), REACH (Europäische Union), ENCS (Japan), ISHL (Japan), KECI (Korea), NZIoC (Neuseeland), PICCS (Philippinen), TSCA (USA)

**Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road )
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur. Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*